

Photomontage n°163 : Aire d'étude rapprochée - Route départementale n°6 - Saint-Sulpice-les-Feuilles



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 163 est localisé le long de la D6, non loin de l'autoroute A20 sur un plateau bocager délimité par les vallées de la Chaume (au Nord) et de la Garde (au Sud). Le bocage est altéré notamment au premier-plan ce qui ménage une large fenêtre visuelle vers un plan moyen à lointain. Le panorama présente une belle qualité paysagère grâce notamment aux silhouettes des grands arbres du bocage. La densité végétale en fond de perspective cadre finalement la vue.

**Intérêt du point de vue :** *Vue depuis la départementale D6, vision dynamique du quotidien*

**Unité paysagère concernée :** *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

**Enjeu faible :** *Axe secondaire qui longe la Zip au Nord*

**Sensibilité faible :** *Axe faiblement fréquenté et circulant très ponctuellement face à la ZIP. Contexte boisé*

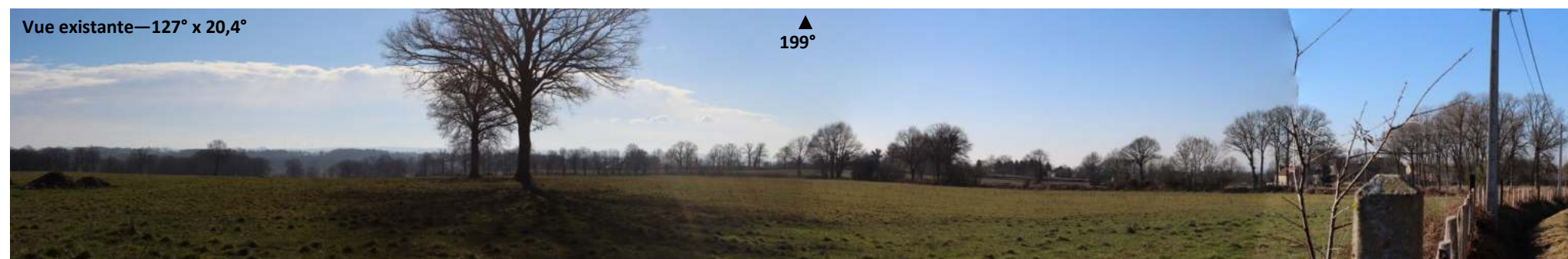
**Impact et transformation du paysage : négligeables**

*La vision est très partielle puisque seules les éoliennes E5, E4 et E3 sont visibles très partiellement. Les éoliennes apparaissent à l'arrière d'un rideau de grands chênes. La transformation et les impacts sont considérés comme négligeables. A gauche du panorama, on voit les éoliennes du projet de la Souterraine.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

*Trois projets éoliens sont également compris dans le panorama. Il s'agit des projets Lif (en instruction), Terres Noires (permis autorisé) et la Souterraine (parc construit). Alors que le projet Terres Noires est totalement masqué, les éoliennes des projets Lif et la Souterraine apparaissent respectivement au premier plan et sur l'horizon. C'est le projet Lif qui a la prégnance la plus marquée.*

Coordonnées du point de vue	X = 529960 Y = 2147446 Alt = 362m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	26/01/2017—14h05
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E4 - 3351 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 5430 m







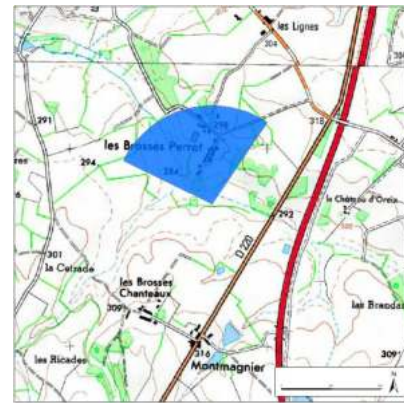








Photomontage n°134 : Aire d'étude rapprochée - Patrimoine protégé : relais de Montmagnier (MH3 inscrit) - Route départementale n°220



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 134 est localisé le long de la départementale D220, axe important à l'échelle du territoire rapproché et à proximité du Relais de Montmagnier, monument inscrit (MH3). L'observateur est situé en point haut du versant de la vallée du Glévert à une altitude de 310 m environ. Cette situation dégage un vaste panorama qui met en scène la silhouette du village d'Arnac-la-Poste (à gauche du panorama) localisé sur un bombement du relief séparant les vallées du Glévert et de la Planche Arnaise. La vallée du Glévert imprime dans le paysage une direction Nord-Ouest/Sud-Est très lisible et soulignée par la végétation implantée sur le versant.

**Intérêt du point de vue :** Vue depuis la D220 et vue depuis un monument inscrit (MH3)

**Unité paysagère concernée :** Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche

**Enjeu modéré :** Lieu de passage du quotidien : D220 / covisibilité avec la silhouette du village d'Arnac-la-Poste / visibilité depuis les abords d'un monument inscrit : le relais de Montmagnier (MH3)

**Sensibilité modérée :** versant boisé s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique depuis un monument protégé (MH3) / vision dynamique depuis un axe routier important du quotidien / situation de covisibilité avec la silhouette d'un village

**Impact et transformation du paysage : faibles**

Les six éoliennes sont partiellement (E1 à E2) à très partiellement visibles (E4 à E6) au dessus du versant boisé. La partie des éoliennes visibles n'inverse pas l'échelle du paysage en place et notamment celle du versant de la vallée du Glévert. Les deux alignements se succèdent avec un espace de respiration et s'appuient visuellement sur la direction imprimée par le versant. L'éolienne E1 reste à distance de la silhouette du village d'Arnac-la-Poste : il s'agit d'une covisibilité indirecte. La transformation du paysage et les impacts liés au parc envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sont considérés comme faibles.

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

Les éoliennes de quatre projets voisins sont très partiellement visibles sur ce panorama. Il s'agit des projets de Tilly (permis autorisé), Rimalets (permis autorisé), Courri (en instruction) et Bois Chardon (permis autorisé). La vision de l'ensemble de ces éoliennes est nulle à très partielle ce qui implique une prégnance négligeable sur la ligne d'horizon.

<b>Coordonnées du point de vue</b>	<b>X = 526719</b> <b>Y = 2139719</b> <b>Alt = 311m</b>
<b>Périmètre d'étude</b>	Rapproché
<b>Date de la prise de vue</b>	02/03/2017—13h25
<b>Focale</b>	50 mm
<b>Eolienne la plus proche</b>	E1 - 4714 m
<b>Eolienne la plus éloignée</b>	E4 - 5859 m









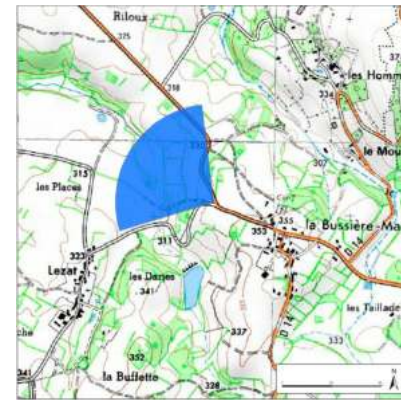








Photomontage n°356 : Aire d'étude rapprochée - Paysage emblématique n°3 - Hameau de Bussière-Madeleine - Route départementale n°912



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 356 est localisé le long de la D912, non loin du hameau Bussière-Madeleine, en limite du paysage emblématique n°3. L'observateur est presque à la naissance de la vallée de la Planche Arnaise bien visible au coeur de la photo (inflexion nette du relief). La douceur des vallonnements et la richesse végétale (bosquets, beaux sujets isolés) composent un tableau pittoresque. La disparition ponctuelle de la végétation en avant-plan ouvre une fenêtre en direction de la ZIP.

**Intérêt du point de vue :** Vue le long de la D912 en limite du paysage emblématique n°3 et non loin du hameau Bussière-Madeleine

**Unité paysagère concernée :** Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche

**Enjeu modéré :** Route traversant le paysage emblématique n°3 / hameau / panorama caractéristique du paysage emblématique n°3

**Sensibilité modérée :** Contexte boisé s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique du quotidien depuis une route départementale (D912) traversant le paysage emblématique n°3 / ouverture visuelle vers la ZIP

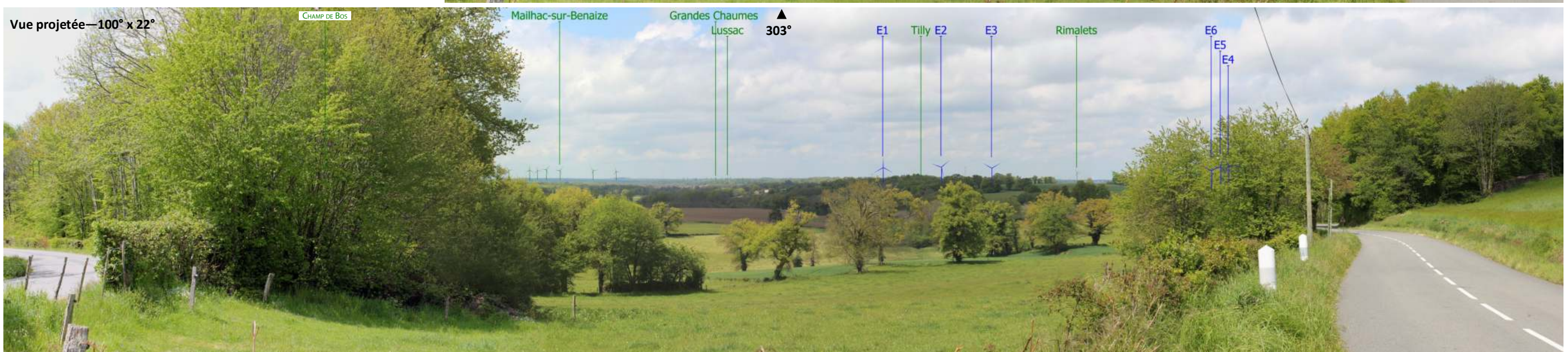
**Impact et transformation du paysage : faibles**

Alors que les éoliennes E4 à E6 sont totalement masquées par un bosquet en avant-plan, les éoliennes E1 à E2 sont visibles plus franchement même si la vision est partielle (moitié supérieure des éoliennes). Le mouvement de rotation est visible franchement. Les machines visibles forment un alignement régulier, dont la direction est cohérente avec le point de fuite donné par les lignes du paysage. L'échelle du paysage en place est respectée. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme faibles.

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

Six projets éoliens voisins sont compris dans le panorama. Il s'agit des projets Champ de Bos (permis autorisé), Mailhac-sur-Benaize (en instruction), Grandes Chaumes (permis autorisé), les Patoures (Lussac : projet construit), Tilly (permis autorisé), les Rimalets (permis autorisé). Alors que les éoliennes des projets Champ de Bos et Tilly sont totalement masquées, celles des projets Grandes Chaumes et les Patoures apparaissent de façon négligeable sur la ligne d'horizon. En revanche, les éoliennes des projets Mailhac-sur-Benaize et les Rimalets sont visibles plus franchement. Des espaces de respiration sont conservés entre les éoliennes visibles.

<b>Coordonnées du point de vue</b>	<b>X = 530302</b> <b>Y = 2140068</b> <b>Alt = 343m</b>
<b>Périmètre d'étude</b>	Rapproché
<b>Date de la prise de vue</b>	04/05/2017—14h00
<b>Focale</b>	50 mm
<b>Eolienne la plus proche</b>	E6 - 4789 m
<b>Eolienne la plus éloignée</b>	E3 - 5822 m

















Photomontage n°345 : Aire d'étude rapprochée - Village de Mailhac-sur-Benaize, près de l'église non protégée



**Évaluation des impacts paysagers :**

**Le point de vue 345 est localisé le long de la D912 au niveau de l'église du village Mailhac-sur-Benaize, installé sur le versant de la vallée de la Benaize rive droite. Entre deux constructions, une étroite fenêtre visuelle s'ouvre en direction de la ZIP. L'église de Mailhac-sur-Benaize ne fait pas l'objet d'une protection au titre des monuments historiques.**

**Intérêt du point de vue :** *Vue depuis le village Mailhac-sur-Benaize / vue depuis la départementale D912*

**Unité paysagère concernée :** *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

**Enjeu faible :** *Village de l'aire d'étude rapprochée / route départementale D912*

**Sensibilité faible :** *Contexte bâti s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / fenêtre visuelle très étroite / vision statique et dynamique du quotidien depuis un village et une route départementale*

**Impact et transformation du paysage : nuls**

*Les éoliennes sont masquées dans leur ensemble par le bâti. Leur implantation fait qu'elles n'apparaissent pas dans la fenêtre visuelle. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins : sans objet**

Coordonnées du point de vue	X = 522419 Y = 2147412 Alt = 247m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	04/05/2017—11h35
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E1 - 4947 m
Eolienne la plus éloignée	E6 - 6369 m









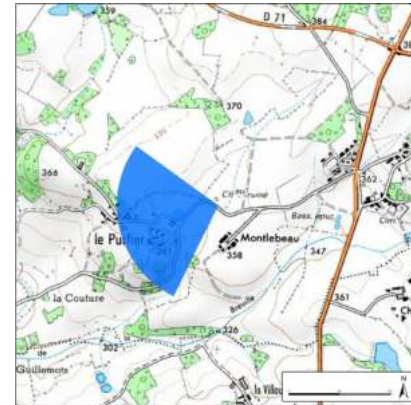








Photomontage n°166 : Aire d'étude rapprochée - Patrimoine protégé : Château de Vareilles, monument classé



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 166 est localisé au niveau du château de Vareilles protégé par classement. Il s'agit de l'un des secteurs les plus élevés de l'aire d'étude rapprochée. Proche de la vallée du ruisseau de la Breuille et de ses vallons affluents, le plateau est animé de douces ondulations. La prairie en avant-plan, délimitée par une haie basse ouvre la vision vers un plan proche finalement cadré par un cordon boisé.

**Intérêt du point de vue :** *Vue depuis un monument classé*

**Unité paysagère concernée :** *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

**Enjeu modéré :** *visibilité depuis les abords d'un monument classé : le château de Vareilles*

**Sensibilité faible :** *Léger bombement du relief boisé s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique depuis un monument*

**Impact et transformation du paysage : nuls**

*Aucune des six éoliennes n'est visible. La transformation du paysage et les impacts liés au parc envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sont considérés comme nuls.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

*Le projet Lif (en instruction) est compris dans le panorama. Plus proches de l'observateur, les éoliennes de ce projet apparaissent en avant-plan. Malgré tout, des écrans visuels liés à la végétation les masquent largement.*

Coordonnées du point de vue	X = 533001 Y = 2144711 Alt = 357m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	26/01/2017—12h10
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E6 - 4991 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 7092 m

















Photomontage n°118 : Aire d'étude rapprochée - Village de Mailhac-sur-Benaize - Route départementale D912



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 118 est localisé le long de la D912 au niveau du village de Mailhac-sur-Benaize et à proximité de la vallée de la Benaize. On note d'ailleurs l'inflexion de la topographie (versant) qui s'abaisse doucement vers les rives. Le bocage est ponctuellement dégradé sur le rebord du plateau et plus dense sur les pentes avec notamment le maintien d'un alignement de beaux sujets filtrant partiellement la vue en direction des éoliennes. L'observateur est situé au Nord-Ouest des alignements.

**Intérêt du point de vue :** *Vue depuis le village Mailhac-sur-Benaize / vue depuis la départementale D912*

**Unité paysagère concernée :** *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

**Enjeu modéré :** *Village de l'aire d'étude rapprochée / route départementale D912*

**Sensibilité modérée :** *Fenêtre s'ouvrant en direction de la ZIP / vision statique et dynamique du quotidien depuis un village et une route départementale*

**Impact et transformation du paysage : faibles**

*Les éoliennes sont partiellement masquées par la topographie et la végétation. Leur vision reste franche mais elles s'insèrent dans la continuité d'un alignement de grands chênes. L'échelle des motifs paysagers et du paysage en place est respectée. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme faibles.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

*Le projet Lif (en instruction) est compris dans le panorama. Les quatre éoliennes émergent clairement sur la ligne d'horizon mais avec l'éloignement elles apparaissent moins hautes que les éléments du paysage en avant-plan. Leur prégnance est mesurée mais plus importante que celle des éoliennes du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles disséminées entre les arbres. Un espace de respiration sépare les éoliennes des deux projets.*

<b>Coordonnées du point de vue</b>	X = 522566 Y = 2147640 Alt = 255m
<b>Périmètre d'étude</b>	Rapproché
<b>Date de la prise de vue</b>	26/01/2017—17h55
<b>Focale</b>	50 mm
<b>Eolienne la plus proche</b>	E3 - 5020 m
<b>Eolienne la plus éloignée</b>	E6 - 6405 m

















Photomontage n°351 : Aire d'étude rapprochée - Route secondaire entre Jeux et le lac de Chaume - Paysage emblématique n°2



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 351 est localisé le long d'une route secondaire, entre Jeux et le lac de Chaume, soit au cœur du paysage emblématique n° 2. Les étangs de Baron et de la Chaume, en point bas (300m et 320 m environ) sont cadrés au Nord et au Sud par des bombements de la topographie s'élevant à plus de 350 m. Le paysage est principalement boisé avec quelques reliquats d'un bocage dégradé (haies basses et arbres en alignement). Il s'agit d'un secteur pittoresque présentant une belle qualité paysagère. L'observateur est situé dans un contexte très végétalisé.

**Intérêt du point de vue :** *Vue depuis le cœur du paysage emblématique n°2*

**Unité paysagère concernée :** *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

**Enjeu modéré :** *Route secondaire faiblement fréquentée / paysage emblématique n°2*

**Sensibilité faible :** *Contexte boisé et reliefs s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis une route secondaire traversant le cœur d'un paysage emblématique*

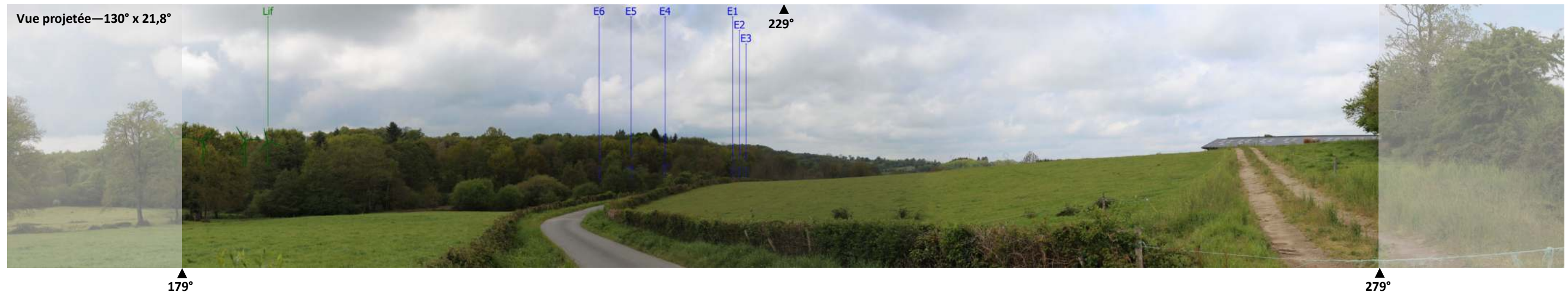
**Impact et transformation du paysage : nuls**

*L'ensemble des éoliennes est masqué par la topographie et la végétation. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

*Le projet Lif (en instruction) est ici le seul projet voisin compris dans le panorama. Ses éoliennes très partiellement visibles ont une prégnance négligeable (extrémités des pales à peine visibles entre les frondaisons).*

Coordonnées du point de vue	X = 531199 Y = 2148978 Alt = 325m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	04/05/2017—12h40
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E4 - 5322 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 7385 m

















Photomontage n°352 : Aire d'étude rapprochée - Base de loisirs du lac de Chaume - Paysage emblématique 2



**Évaluation des impacts paysagers :**

**Le point de vue 352 est localisé au niveau de la base de loisirs créée autour du lac de Chaume, soit au cœur du paysage emblématique n°2. L'observateur est situé en point bas et le contexte est très végétalisé. La vision est cadrée par la végétation et la topographie dans un plan proche. Le panorama présente une belle qualité paysagère.**

**Intérêt du point de vue :** *Vue depuis l'aire de loisir aménagée autour du lac de Chaume, au cœur du paysage emblématique n°2*

**Unité paysagère concernée :** *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

**Enjeu modéré :** *Base de loisirs à la fréquentation mesurée / paysage emblématique n°2 / localisation en point bas*

**Sensibilité faible :** *Contexte boisé et relief s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique depuis une aire de loisirs au cœur d'un paysage emblématique*

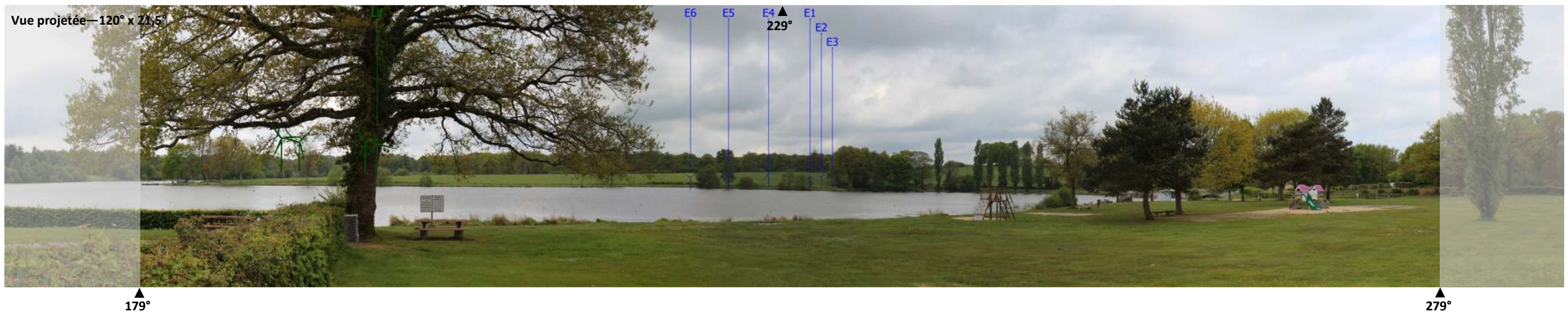
**Impact et transformation du paysage : nuls**

*L'ensemble des éoliennes est masqué par la topographie et la végétation. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

*Le projet Lif (en instruction) est le seul projet voisin compris dans le panorama. Les éoliennes émergent au-dessus de la végétation mais sont partiellement masquées par la végétation en avant-plan.*

Coordonnées du point de vue	X = 531783 Y = 2148432 Alt = 327m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	04/05/2017—13h00
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E4 - 5331 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 7456 m









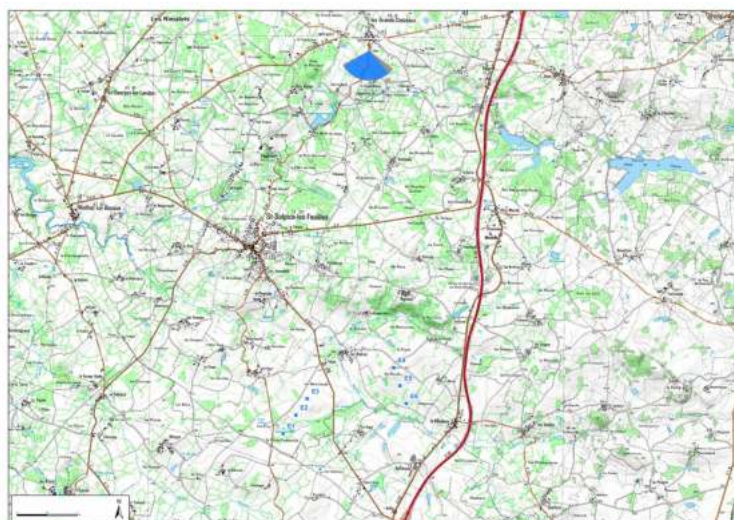








Photomontage n°70 : Aire d'étude rapprochée - Route départementale D84 - Village : les Grands Chézeaux



**Évaluation des impacts paysagers :**

**Le point de vue 352 est localisé au niveau de la base de loisir créée autour du lac de Chaume, soit au cœur du paysage emblématique n°2. L'observateur est situé en point bas et le contexte est très végétalisé. La vision est cadrée par la végétation et la topographie dans un plan proche. Le panorama présente une belle qualité paysagère.**

**Intérêt du point de vue :** *Vue depuis l'aire de loisir aménagée autour du lac de Chaume, au cœur du paysage emblématique n°2*

**Unité paysagère concernée :** *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

**Enjeu modéré :** *Base de loisirs à la fréquentation mesurée / paysage emblématique n°2 / localisation en point bas*

**Sensibilité faible :** *Contexte boisé et relief s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique depuis une aire de loisirs au cœur d'un paysage emblématique*

**Impact et transformation du paysage : nuls**

*L'ensemble des éoliennes est masqué par la topographie et la végétation. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

*Trois projets éoliens voisins sont compris dans le panorama à savoir Lif (en instruction), Terres Noires (permis autorisé) et Mailhac-sur-Benaize (en instruction). Seules les éoliennes de Terres Noires sont visibles sur la ligne d'horizon mais tellement partiellement que leur prégnance est négligeable.*

Coordonnées du point de vue	X = 527406 Y = 2150193 Alt = 309m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	25/01/2017—13h10
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E4 - 5342 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 6591 m

















Photomontage n°350 : Aire d'étude rapprochée - Route secondaire entre Jeux et le lac de Chaume - Paysage emblématique n°2



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 350 est localisé le long d'une route secondaire, entre Jeux et le lac de Chaume, soit au cœur du paysage emblématique n° 2. Les étangs de Baron et de la Chaume, en point bas (300m et 320 m environ) sont cadrés au Nord et au Sud par des bombements de la topographie s'élevant à plus de 350 m. Le paysage est principalement boisé et bocager (haies basses et arbres en alignement). Il s'agit d'un secteur pittoresque présentant une belle qualité paysagère. L'observateur est situé dans un contexte très végétalisé.

**Intérêt du point de vue :** *Vue depuis le cœur du paysage emblématique n°2*

**Unité paysagère concernée :** *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

**Enjeu modéré :** *Route secondaire faiblement fréquentée / paysage emblématique n°2*

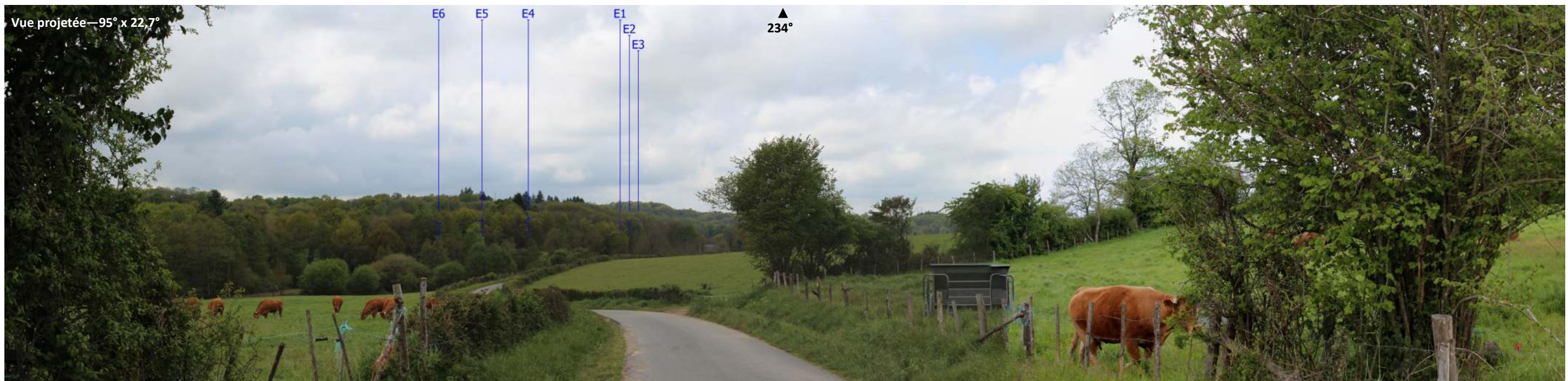
**Sensibilité faible :** *Contexte boisé et reliefs s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis une route secondaire traversant le cœur d'un paysage emblématique*

**Impact et transformation du paysage : nuls**

*L'ensemble des éoliennes est masqué par la topographie et la végétation. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins : sans objet**

Coordonnées du point de vue	X = 531234 Y = 2149014 Alt = 326m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	04/05/2017—12h35
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E4 - 5372 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 7435 m









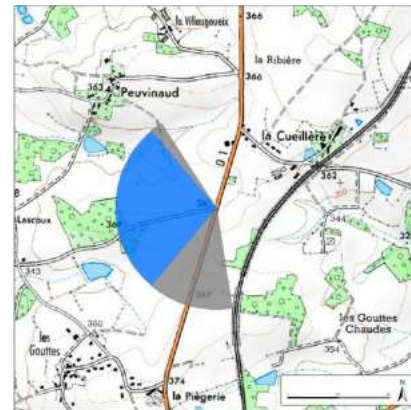








Photomontage n°168 : Aire d'étude rapprochée - Route départementale n°1 - Saint-Agnant-de-Versillat



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 168 est localisé le long de la départementale D1, au niveau d'un plateau s'élevant à 370 m environ. Le paysage est ouvert (champs cultivés). Le bocage a disparu en avant-plan et est repoussé en fond de perspective (plan moyen). A droite de la photo, la topographie s'abaisse au niveau d'un vallon accentuant légèrement la fenêtre visuelle en direction des éoliennes. Le panorama est peu profond mais il est vaste et large.

Intérêt du point de vue : *Vue depuis la D1*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

Enjeu négligeable : *Lieu de passage du quotidien : D1 très ponctuellement orienté vers la ZIP*

Sensibilité négligeable : *vision dynamique depuis un axe routier du quotidien faiblement emprunté et qui circule très rarement face à la ZIP*

**Impact et transformation du paysage : faibles**

Les six éoliennes sont partiellement à très partiellement visibles. Par le jeu de la perspective et de l'angle visuel, les 6 éoliennes semblent former une ligne unique. L'angle occupé par les 6 éoliennes est très mesuré au regard de l'ampleur du panorama et l'éloignement diminue considérablement la prégnance de ces dernières. La transformation du paysage et les impacts liés au parc envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sont considérés comme faibles.

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

Neuf projets éoliens voisins sont compris dans le panorama à savoir la Souterraine (parc construit), Landes des Verrines (en instruction), La Longe (en instruction), Terres Noires (permis autorisé), Mailhac-sur-Benaize (en instruction), Grandes Chaumes (permis autorisé), Tilly (permis autorisé), les Rimalets (permis autorisé) et Lif (en instruction). Seules les éoliennes de la Souterraine et de Lif, plus proches, sont visibles plus franchement. Les éoliennes des autres projets sont largement masquées et leur prégnance visuelle est faible à nulle. Ainsi, malgré un enchaînement assez dense des parcs et projets, les espaces de respiration entre ces derniers sont visuellement plus importants et laissent le premier rôle aux éléments paysagers (douces ondulations topographiques, vallon, boisements).

<b>Coordonnées du point de vue</b>	<b>X = 533382</b> <b>Y = 2142875</b> <b>Alt = 360m</b>
<b>Périmètre d'étude</b>	Rapproché
<b>Date de la prise de vue</b>	26/01/2017—11h50
<b>Focale</b>	50 mm
<b>Eolienne la plus proche</b>	E6 - 5532 m
<b>Eolienne la plus éloignée</b>	E1 - 7463 m









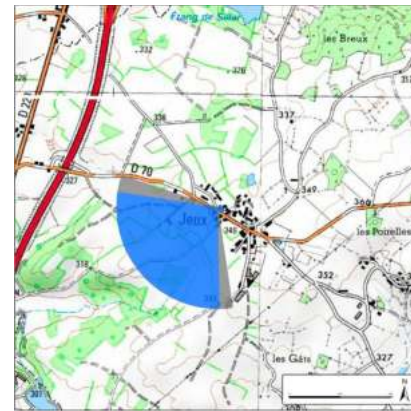








Photomontage n°179 : Aire d'étude rapprochée - Route départementale n°70 - Village de Jeux - Paysage emblématique n°2



**Évaluation des impacts paysagers :**

**Le point de vue 179 est localisé sur la frange ouest du village de Jeux, le long de la route départementale D70 en limite du paysage emblématique n°2. Il s'agit d'un secteur de plateau assez élevé (330m environ) à la fois bocager et boisé. La vision est cadrée dans un plan moyen par un cordon végétal de hauts arbres.**

**Intérêt du point de vue :** *Vue depuis la frange ouest du village de Jeux, le long de la D70 en limite du paysage emblématique n°2*

**Unité paysagère concernée :** *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

**Enjeu modéré :** *Village appartenant au paysage emblématique n°2*

**Sensibilité faible :** *Contexte boisé et bâti s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique du quotidien depuis un village / vision dynamique depuis une route secondaire traversant le paysage emblématique n°2*

**Impact et transformation du paysage : négligeables**

*Alors que les éoliennes E4 à E6 sont totalement masquées par les avant-plans bâtis (mur d'enceinte), les éoliennes E1 à E2 sont visibles tellement partiellement à travers les frondaisons, y compris en période hivernale, que leur prégnance est considérée comme négligeable. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme négligeables en hiver et nuls en période estivale lorsque les arbres auront leur feuilles.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins : sans objet**

<b>Coordonnées du point de vue</b>	<b>X = 530512 Y = 2149824 Alt = 342m</b>
<b>Périmètre d'étude</b>	Rapproché
<b>Date de la prise de vue</b>	26/01/2017—12h55
<b>Focale</b>	50 mm
<b>Eolienne la plus proche</b>	E4 - 5643 m
<b>Eolienne la plus éloignée</b>	E1 - 7576 m









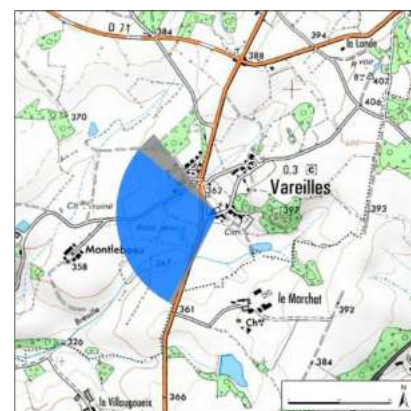
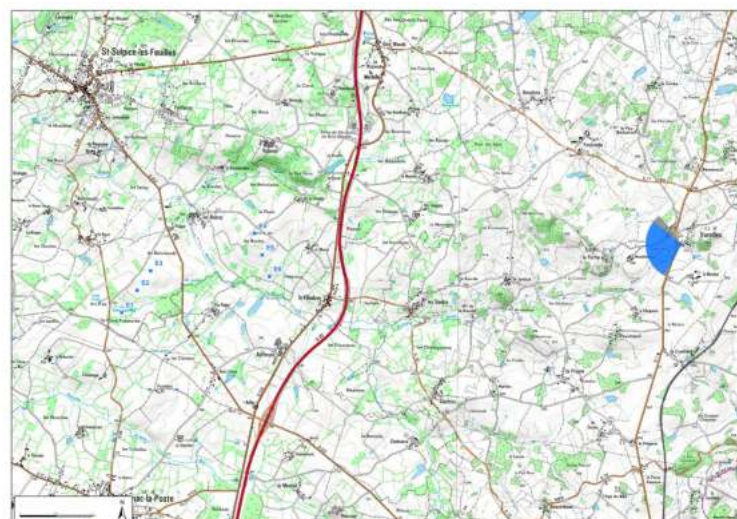








Photomontage n°164 : Aire d'étude rapprochée - Patrimoine protégé : Eglise de Vareilles (MH49 inscrite) - Route départementale n°1



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 164 est localisé le long de la départementale D1, non loin de l'église de Vareilles protégée par inscription. Il s'agit de l'un des secteurs les plus élevés de l'aire d'étude rapprochée. Proche de la vallée du ruisseau de la Breuille et de ses vallons affluents, le plateau est animé de douces ondulations. La prairie en avant-plan, délimitée par une haie cadre, tout comme la topographie, la vision en direction des éoliennes.

Intérêt du point de vue : *Vue depuis un monument inscrit / vision dynamique depuis une route départementale du quotidien (D1)*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

Enjeu modéré : *proximité d'un monument inscrit : l'église de Vareilles / vision dynamique depuis la D1*

Sensibilité faible : *Léger bombement du relief boisé s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique depuis un monument protégé / vision dynamique depuis un axe faiblement fréquenté*

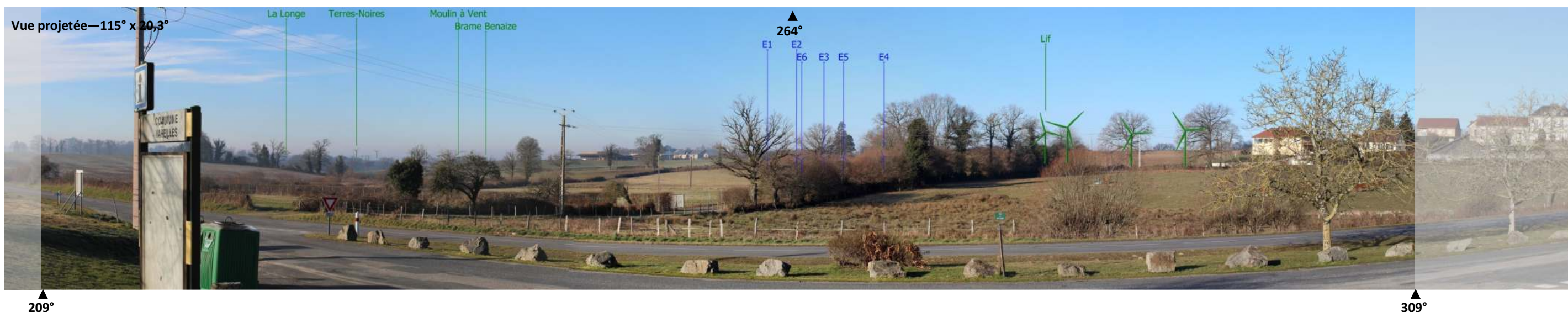
**Impact et transformation du paysage : nuls**

*Aucune des six éoliennes n'est visible. La transformation du paysage et les impacts liés au parc envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sont considérés comme nuls.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

*Cinq projets éoliens voisins sont compris dans ce panorama à savoir la Longe (en instruction), Terres Noires (permis autorisé), Moulin à Vent (en instruction), Brame Benaize (permis autorisé) et Lif (en instruction). Ces projets sont tous masqués mises à part les éoliennes de Terres Noires qui apparaissent dans le lointain et les 4 éoliennes du projet Lif, qui plus proches, ont une prégnance plus marquée.*

Coordonnées du point de vue	X = 533765 Y = 2144728 Alt = 357m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	26/01/2017—11h55
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E6 - 5711 m
Eolienne la plus éloignée	E1 - 7809 m









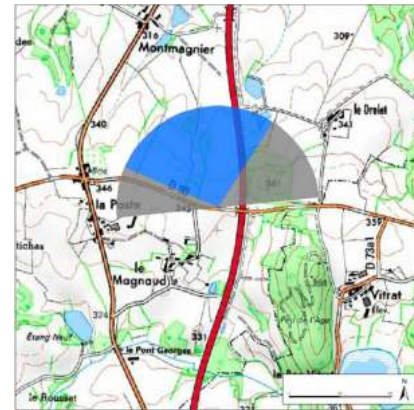








Photomontage M3 : Aire d'étude rapprochée - Paysage emblématique n°4 - Route départementale n°93 - Arnac-la-Poste



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue M3 est localisé le long de la départementale D93 sur la frange ouest du paysage emblématique n°4. Le panorama montre une situation en léger contrebas à l'arrière d'un bombement du relief. Le panorama ouvert en premier plan par l'existence d'une prairie est partiellement cadré en fond de perspective par des boisements. Le paysage présente globalement une belle qualité. Une fenêtre visuelle est tout de même conservée en direction des éoliennes.

**Intérêt du point de vue :** Vue depuis le paysage emblématique n°4 / vision depuis une route départementale du quotidien (D93)

**Unité paysagère concernée :** Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche

**Enjeu modéré :** Lieu de passage du quotidien : D93 / visibilité et covisibilité avec le paysage emblématique n°4

**Sensibilité modérée :** Léger bombement du relief partiellement boisé s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis la D93 et le paysage emblématique n°4

**Impact et transformation du paysage : négligeables**

Quatre éoliennes sur les six sont très partiellement visibles. Les éoliennes E1 et E2 sont totalement masquées par la topographie et la végétation. Les éoliennes visibles sont éloignées d'environ 7 km ce qui diminue encore leur prégnance dans le panorama. La transformation du paysage et les impacts liés au parc envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sont considérés comme négligeables.

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

Trois des éoliennes du projet Terres Noires (permis autorisé) sont comprises dans le panorama et visibles partiellement (sur la gauche du panorama).

Coordonnées du point de vue	X = 527004 Y = 2138115 Alt = 342m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	16/05/2017—14h05
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E1 - 5761 m
Eolienne la plus éloignée	E4 - 6818 m









